



Déclaration préliminaire de l'APPGE lors de la réunion du 25 octobre à Figeac avec Madame la Sous-préfète

Nous constatons que, dans cette réunion, nous sommes les seuls opposants à ce parc industriel. A ce titre, nous publierons les réponses et/ou non-réponses à nos questions tant sur le site internet de l'APPGE que par papier.

Nous estimons, en effet, que la population a le droit d'être complètement informée et doit pouvoir exprimer son opinion. Nous proposons d'ailleurs qu'elle soit consultée par voie référendaire.

Nos questions sont principalement de 2 ordres : environnemental et financier.

1. Concernant l'environnement :

- A propos du bruit induit par ces aérogénérateurs, nous voudrions d'ores et déjà savoir si les services de la Dreal ont prévu des mesures de bruit lorsqu'il y a du vent et peu de tracteurs. Ne serait-ce que pour éviter de suivre l'exemple surprenant de la Dreal du Cantal faisant réaliser ses études de bruit à Fontbelle près du parc de la Luzette un jour sans vent, en pleine moisson! Si ce projet devait aboutir, la ferme de Ploirac et le camping des 3 Sources seraient directement sous les machines, victimes de nuisances sonores et de pollution lumineuse nocturne. Il est indispensable de protéger l'activité de ce camping unique doté de 4 étoiles.
- Au sujet de la biodiversité et des espèces protégées tant par les lois de la République que par les lois européennes, notre association demande officiellement à Mme la sous-préfète de prendre un arrêté de protection de biotope (APB) pour la zone tampon du bassin versant de la Dordogne et spécifiquement pour les gorges de l'Escaumels dans le triangle Comiac, Calviac, Lamatié.

2. Concernant le volet financier :

Nos questions sont nombreuses puisque nous touchons là à la raison principale de la création de cet ensemble industriel.

- a) Les modifications a posteriori : nous voulons savoir ce qu'il en est de la possibilité donnée par les décrets aux promoteurs de modifier les caractéristiques des éoliennes après la décision du préfet. En effet, passer d'un mat de 100m à un mat de 150 m et donc passer d'un rotor de 100m à un rotor de 200m devient possible sans avoir à demander de nouvelles autorisations !
- b) Les dédommagements: nous nous devons aussi d'évoquer les dédommagements qui devraient être accordés aux riverains par le promoteur, pour la dévaluation d'un minimum de 30% de la valeur de vente provoquée par la création de ce parc industriel, ou ceux envisagés pour les familles dont le quotidien devient infernal quand le vent se lève!
- c) Le plan financier : les études financières ont peut-être utilisé les résultats de production du parc de la Luzette situé à une altitude supérieure de 100m par rapport au lieu prévu. Nous souhaitons connaître les résultats de l'année 2017 de ce parc. Nous savons que le prix de vente pendant 15 ans sera garanti par la loi, mais quel est le prix actuellement négocié avec RTE ?
- d) Le devenir de ce parc industriel : nous souhaitons savoir si M. le maire de Sousceyrac a l'intention de demander aux propriétaires des parcelles sur lesquelles les aérogénérateurs seront implantés, de passer une convention avec le bailleur pour que tout le béton soit enlevé, suivant ce que le ministre Hulot a répondu à la question du sénateur Antoine Lefèvre (JO Sénat du 10/05/2018 - page 2281). Nous sommes persuadés que ce parc sera vendu à une filiale qui rapidement, fera faillite pour ne pas avoir à démonter les aérogénérateurs !
- e) Après 15 années d'exercices, la vente de la production électrique se fera au cours normal qui, parfois, est à prix négatif. L'Allemagne, pour éviter d'éteindre ses centrales à lignite palliant les sautes de vent, paye pour se débarrasser d'une trop grande production.

- f) D'autre part, nous savons que la production éolienne ne contribue pas à la diminution du CO2 et que la France est le pays d'Europe dont la production de CO2 par KWh est la plus faible : 74g contre 495g pour l'Allemagne ou 352g pour l'Espagne (source <https://www.electricitymap.org> ou <https://www.rte-france.com/fr/eco2mix/>). De plus, la production éolienne est principalement exportée : en effet de janvier 2018 à août 2018, la production éolienne a été de 17 392 GWh et le solde exportateur de 44 150 GWh (source RTE)
- g) Et nous voulons savoir, avant toute discussion, comment le pétitionnaire envisage de faire des bénéfices car le pétitionnaire, n'étant pas un philanthrope, fera normalement des bénéfices !

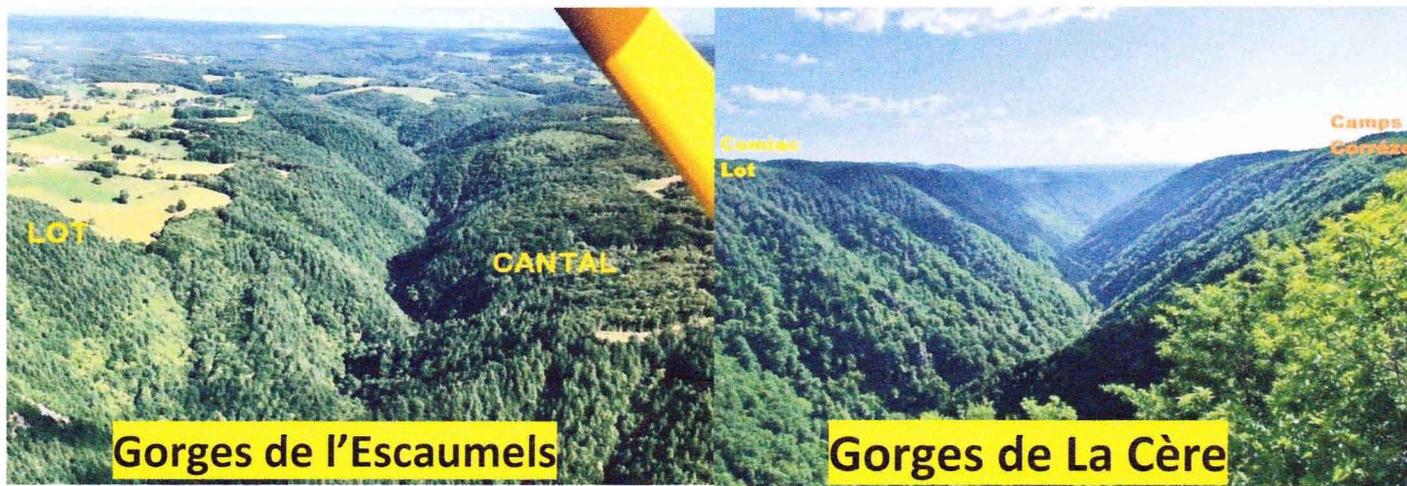
Nous tenons à réaffirmer notre détermination à utiliser tous les moyens légaux, mis à notre disposition, pour empêcher l'industrialisation du terrain situé au-dessus de l'Escaumels, comme

- contester auprès du tribunal administratif la décision du préfet ;
- porter plainte pour complicité de prise illégale d'intérêt ;
- dénoncer l'illégalité du parc au regard des lois européennes.

Enfin nous vous informons que nous aimerions enregistrer les réponses à nos questions, ce qui nous permettrait d'en rendre compte de manière plus fidèle.

Pour Le bureau de l'APPGE
Gilles Forhan secrétaire

Le 19 octobre 2018



Copies à ...

- Messieurs les représentants d'ENGIE Green ;
- Monsieur le représentant des fermes de Figeac ;
- Monsieur le président de Cauvaldor ;
- Monsieur le Maire de Sousceyrac-en-Quercy ;
- Monsieur le Directeur de la DDT du Lot ;
- Monsieur le Directeur de l'UT DREAL 82/46